

Règlement du jeu " Gagnez un séjour à Montpellier ! "

Article 1 – Organismes organisateurs

L'OFFICE DE TOURISME & DES CONGRES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, ASSOCIATION LOI 1901, n° siret 352 182 059 00035 dont le siège administratif est situé : 30 allée Jean de Lattre de Tassigny, 34000 Montpellier, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 - Participation

L'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Organisé pour le grand public, ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant dûment rempli le formulaire du jeu en ligne sur le site officiel à l'adresse suivante : <http://www.montpellier-tourisme.fr/Preparer-Reserver/jeuconcours012016>.

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat, aucune demande de remboursement relative à la participation ne sera prise en compte.

Une seule participation par foyer. Le non-respect de cette clause entraîne la nullité de tous les bulletins déposés.

Ne peuvent participer les personnes ayant collaboré à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que les membres de leur famille, le personnel et les conseillers d'administration de l'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole.

Article 3 – Durée

Le jeu organisé par l'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole a lieu du 1^{er} au 29 février 2016 minuit.

Article 4 - Dotations

Détail du lot :

1 séjour pour 2 personnes comprenant

- **Hébergement de 3 jours/2 nuits avec petits-déjeuners inclus** à l'[Hôtel Ibis Styles Montpellier Centre Comédie***](#) en cœur de ville (valeur 250€)
- **Excursion privative** d'une demi-journée à la découverte du vignoble languedocien avec [Haut Lirou Wine Tour](#) (valeur 110€)
- **Deux city cards 72h**, incluant entrées gratuites et réductions sur une sélection de lieux et d'activités à Montpellier et dans les environs (valeur 56€)

Les lots attribués ne pourront en aucun cas être échangés, faire valoir d'une contre-valeur monétaire, ou cédé à un tiers. Lot valable jusqu'au 31 décembre 2016, sous réserve de disponibilité.

Article 5– Tirage au sort

Le prix sera attribué après tirage au sort parmi les participants ayant dûment rempli le formulaire dédié avant le 1^{er} mars 2016.

Le tirage au sort sera fait avant le 4 mars 2016 sous la présence de deux membres du personnel de l'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu.

Le présent règlement est consultable en ligne sur le formulaire de participation.

L'organisateur se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

Article 6 - Gagnants

Le gagnant sera informé par email.

Sans réponse du gagnant à cet e-mail dans les 1 mois après le contact, le prix resterait la propriété l'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole, le gagnant n'ayant droit à aucune compensation.

Le gagnant recevra le lot par courrier postal, à l'adresse indiquée lors de l'échange mail avec l'office de tourisme.

L'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit de procéder à tous les contrôles d'identité lui paraissant nécessaires.

Article 7 – Informatique et liberté

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par mail à marie.havard@ot-montpellier.fr en faisant mention du jeu concours concerné.